

Compte rendu CCAS 21/10/2021

8 Présents : Maryline Monteillet, Jean-Paul Troupel, Simone Salat, Myriam Delort, Jacqueline Boulangé, Élisabeth Perier, Odette Volpilhac, Alain Peyroux

1 excusée : Catherine Teil

Secrétaire de séance : Élisabeth Perier.

Début de séance 20h35

2) Le compte rendu de la réunion du 07 Octobre est approuvé à l'unanimité.

3) Choix des colis de Noël

Simone propose 3 devis pour le colis EHPAD :

1. 30€72 : Il y a tous les produits de l'an dernier + le dentifrice
2. 30€08 : Il y a tous les produits de l'an dernier + un dentifrice moins cher
3. 20€77 : Il y a tous les produits de l'an dernier mais sans la crème hydratante+ le dentifrice

Nous choisissons le colis Numéro 3 auquel nous rajoutons un savon et des papillotes au chocolat.

Myriam demande à Jean-Paul s'il faut être propriétaire sur la commune pour bénéficier du colis de Noël.

Maryline souligne qu'il faut être inscrit sur la liste électorale.

La question est posée car 2 personnes ont vécu toute leur vie sur la commune mais on vendu leurs biens et ne vivent plus sur Lacapelle.

Nous décidons d'attribuer le colis aux personnes inscrites sur la liste électorale et résidant sur la commune sauf cas exceptionnel pour les personnes en EHPAD.

Simone s'occupe du devis à la pharmacie Mézart.

COLIS COUPLE :

Nous choisissons la composition n°2 de Bienvenue à la ferme (vin blanc, pâté de foie, escargotine, bœuf aux carottes, rillettes de canard, délice de myrtilles sauvages.)

COLIS INDIVIDUEL :

Que ce soit pour les hommes ou pour les femmes, nous choisissons la composition n°2 de Cantal Vin à 23€30 (terrines d'oie foie gras, terrine, quenelle, Bergerac blanc, ballotin d'escargot, salade de fruits)

Odette se charge des commandes des différents colis auprès de Bienvenue à la ferme et de Cantal Vin.

4) REPAS DE NOËL :

La date du repas est fixée au Dimanche 12 Décembre 2021 à 12h00 au restaurant Le Capellain.

Arnold nous a fait 2 propositions de Menu , une à 30€ et la seconde a 35€.

Nous choisissons la formule à 30€ (velouté de butternut et mousse au lard, Caille rôti sauce au foie gras, terrine de pomme de terre, fromage, vacherin aux 2 parfums, 1/4 de vin et café inclus.

Jacqueline et Alain vont aller rencontrer Arnold pour avoir dans cette formule une coupe de pétillant.

Élisabeth doit appeler chaque personne, qui l'an passé pour Noël ont choisi, le bon repas et qui ne l'ont à ce jour toujours pas utilisé.

5) Animation durant le repas :

Babette propose l'animation de Mr et Mme SEREC à 150€.

Jean-Paul propose une animation par les personnes qui venaient aux repas de Noël précédent à 260€ + 2 repas.

Nous choisissons l'animation à 150 € de Mr et Mme SEREC.

Babette se charge de les contacter pour que Mme SEREC envoie un mail à la mairie avec le contrat et il devra être précisé s'il faut prévoir 2 repas supplémentaire.

Pour décorer la table de Noël, Maryline propose de mettre des chocolats à chaque personne.

Elle nous présente un dépliant de JBG distribution : 1 ballotin avec 2 ou 3 chocolats coûte 2€.

Nous décidons finalement de ne pas commander chez eux, de mettre des papillotes au chocolat dans l'assiette et un sachet de papillote dans les colis de Noël.

6) Point Anniversaire :

Les macarons pour les anniversaires à venir en 2022 sont renouvelés.

La valeur de ce cadeau offert par le CCAS ne doit pas excéder 10€ / personne

7) Odette a conçu la feuille d'information pour communiquer sur ce Noël 2021. Les feuilles seront déposées dans chaque boîte aux lettres.

8) Chaque membre se voit attribuer un secteur pour la distribution de la lettre d'information :

- Jacqueline pour le bourg, le Roucan, Peyragude
- Babette pour : Puechbroussou le Rieu, Verniols, Les Fontanelles
- Myriam pour : Martal, la Pierre Pose, Laval
- Alain pour Jallès, Pont d'Authre
- Simone pour Lacamp, La Frescaldie, La Vielle, Lagarrigue
- Odette pour : Calvanhac, le Cassan, le Bruel
- Catherine pour Vabres, Laguinie.

Concernant les EHPAD :

- Odette ira à Ytrac et St Joseph à Aurillac
- Simone ira au Caylus et St Illide (Le colis de Mme Lavergne sera donné à Sylvie Cauchy)
- Babette ira à l'hôpital et aux gentianes
- Myriam ira au Rouget
- Jean-Paul ira à Laroquebrou

9) Registre des personnes vulnérables :

Retrait de certaines personnes car elles sont maintenant en EHPAD.

10) Pas de questions diverses, ni de remarques

FIN DE SÉANCE 23h21